

MIGRATION DU RENIR ÉTAT DE SITUATION

Le présent Bulletin spécial a pour objet de faire le point sur l'état de situation de la migration du système de radiocommunication RENIR.

La migration du RENIR préoccupe avec raison plusieurs membres de l'APPQ sur le terrain. Soyez assurés que votre Association partage entièrement cette préoccupation.

D'ailleurs, depuis le début de mon mandat en novembre 2016, plusieurs interventions ont déjà été faites, que ce soit auprès de la partie patronale ou du Comité de coordination provincial des comités de santé et sécurité du travail et de la direction de la DRI (Direction des ressources informationnelles). De plus, un directeur syndical a été libéré dans le but de faire un suivi autant auprès de nos membres que de nos délégués syndicaux dans les postes et MRC concernés, afin de permettre d'effectuer un suivi plus serré auprès de l'employeur.

Ainsi, constatant que les problématiques ne s'amélioraient pas sur le terrain, le 20 avril dernier, un dossier étoffé incluant plusieurs plaintes de nos membres et des rapports d'événements qui touchaient la santé et la sécurité a été présenté au Comité de coordination provincial. Ce dernier a été clairement avisé qu'il fallait prendre action rapidement dans ce dossier par des gestes concrets et que la situation ne pouvait plus être tolérée. Le lendemain, une rencontre a eu lieu sur le sujet, entre la SST et la DRI, pour discuter de la situation.

Par la suite, j'ai été convoqué par la directrice de la DRI pour une rencontre le mardi 25 avril au cours de laquelle plusieurs documents m'ont été remis dont un plan d'action et un registre des rapports de dysfonctionnement. L'employeur s'est alors montré transparent sur l'état de la situation et s'est également montré ouvert à trouver des moyens concrets pour remédier à la situation et améliorer la sécurité de nos membres sur le territoire.

Mesures mises de l'avant par la SQ :

- Boîte à outils pour les directeurs de poste.
- Mise à jour de la formation en ligne d'ici le 19 mai.
- Mise à jour du CD de formation RENIR et une formation individuelle pour les radios portatives.
- Mise en place de plus de coordonnateurs experts RENIR et d'utilisateurs experts RENIR qui auront à se déplacer dans les MRC en période de migration et lors de problématiques. Initialement, on devait en former 31, un par centre de service; ce chiffre est passé à 54.
- Le CSPQ (Centre des services partagés du Québec) a accepté d'investir 24 millions de plus dans le rajout de tours, pour une plus grande couverture du territoire (en cours).
- À la suite de la migration, la SQ et le CSPQ devaient enlever les équipements sur les tours RITP. Ils ont accepté, malgré leur coût considérable, de garder les anciennes tours jusqu'à ce que la solution RENIR soit stabilisée.

La DRI et le CSPQ ont accepté de se déplacer avec les représentants de l'APPQ dans certaines unités problématiques. Jusqu'à aujourd'hui, nous nous sommes déplacés à la MRC des Maskoutains et à Valleyfield. Soyez certains que nous nous déplacerons au besoin dans vos unités pour rencontrer les gens en place et voir à améliorer le service offert à l'aide de l'équipe du CSPQ et de ses ingénieurs qui connaissent bien le système RENIR.

Du 15 mai au 19 juin, la migration RENIR s'arrêtera, dû à la grève des ingénieurs, ce qui permettra à l'employeur de faire le tour de tous les rapports de dysfonctionnement et de faire le suivi avec nos membres. D'ailleurs, la DRI nous rendra accessible le registre des rapports de dysfonctionnement. Ainsi, les directeurs syndicaux en tant que représentants à la prévention dans chacun des districts et moi-même pourrons y avoir accès.

Dans l'éventualité d'un dysfonctionnement pouvant mettre en jeu votre sécurité :

Une demande peut être effectuée auprès de la DRI afin d'obtenir l'utilisation d'un cellulaire. Si cette solution est inapplicable ou insuffisante, le jumelage de deux patrouilleurs peut également être envisagé. Pour toute difficulté relativement à l'application de ces solutions, veuillez vous référer à votre directeur de l'APPQ ou, à défaut, au soussigné afin qu'une intervention rapide puisse être mise en place relativement à ces deux solutions ou pour tout autre recours qui pourrait être envisagé, notamment en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*.

Votre Association continuera de vous tenir au courant des développements à venir dans cet important dossier pour la sécurité de nos membres.



Alphée Simard
Vice-président en Santé et sécurité du travail
et aux ressources matérielles

AS/jl